

## Résolution adoptée

Séance plénière du 10 février 2026

### « *Quartiers urbains populaires* : parlons solutions ! »

#### Déclaration du groupe Environnement et nature

Le foisonnement d'initiatives présentées à l'occasion des travaux montre bien que les quartiers urbains populaires sont des lieux de vie dynamiques et foisonnant de solutions !

Pour notre groupe, cette résolution est une première étape dont la future mandature pourrait s'emparer.

Nous alertons en particulier sur le respect de la liberté de chacun d'aller et venir. Cette notion est consacrée par le Conseil Constitutionnel depuis 1978 et incluse dans un protocole à la convention européenne des droits de l'homme.

Dans la réalité des quartiers urbains populaires, ce droit fondamental est entravé, en particulier autour des grandes métropoles. Ces territoires sont saturés de coupures urbaines, d'infrastructures, de réseaux, d'aires économiques et de friches, le tout formant un maillage infranchissable sauf en voiture, et souvent au prix de grands contournements. Ces « zones urbaines enclavées » participent ainsi à la ségrégation sociale des territoires.

Au nom du rétablissement de cette liberté d'aller et venir, mais aussi d'un cadre de vie de qualité, il est impératif de recréer des capacités de franchissement de ces zones, en mobilité douce, afin de mieux mailler les territoires et de les désenclaver. Il y a dans cet enjeu une double portée, symbolique et pratique : « pouvoir s'échapper », « pouvoir s'en aller » est une nécessité, notamment quand il n'y a pas de transport en commun aisément praticable. Ce désenclavement doit permettre de contribuer à redonner du sens au « patrimoine commun de la Nation » et, ce faisant, à « refaire commun ».

Et, pour être pleinement cohérents, il faudra intégrer à ces cheminements une dimension paysagère. Celle-ci existe déjà dans le champ des politiques publiques : c'est la trame « verte et bleue » urbaine. Il faut désormais penser son développement et sa cohérence dans le périurbain, en considération des enjeux tels que la pression financière sur les collectivités ou encore le ZAN.

Un futur travail du CESE permettrait ainsi d'identifier les bonnes pratiques, les projets innovants et de les dupliquer pour améliorer la qualité de vie dans ces quartiers et favoriser l'égalité entre les territoires.

Le GEN remercie les conseillères et conseillers ayant participé à ce travail ainsi que l'administration et **votera pour cette résolution.**